



Paris, le 21 juillet 2008 - n° 189/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes de branche dans les industries agroalimentaires dans le cadre de la charte de qualité

Programme : 2008

Émetteur : Service central des enquêtes et études statistiques (Scees).

Les enquêtes de branche dans les industries agroalimentaires ont été examinées par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 9 avril 2008.

Les enquêtes sont soit réalisées directement par le Scees, soit déléguées auprès d'organisations professionnelles agréées par arrêté, ou auprès d'offices nationaux interprofessionnels sous tutelle du ministère de l'agriculture.

Les objectifs généraux de ces enquêtes sont :

- de répondre aux règlements européens (règlement du conseil Prodcum 3924/91, directive 96/16/CEE modifiée par directive 2003/107/CEE, règlement du Conseil 1165/98 sur les statistiques conjoncturelles),
- de fournir des données pour alimenter l'indice de la production industrielle,
- de fournir des informations supplémentaires aux organismes chargés des enquêtes déléguées.

Environ 17 500 entreprises ou établissements participent aux 153 enquêtes sur le champ des IAA, dont 36 directes et 117 déléguées.

Toutes ces enquêtes sont soumises à la charte de qualité des enquêtes de branche pour laquelle un rapport annuel est produit chaque année par le Scees depuis 2003.

Les données servant à l'IPI sont transmises à l'Insee tous les mois suivant un calendrier établi par la division ICA de l'Insee. Pour les enquêtes directes, les séries IAA sont restituées aux entreprises avec le questionnaire du mois suivant ou sur le site de saisie pour les entreprises ayant opté pour la saisie internet. Elles sont également transmises aux organisations professionnelles compétentes.

Les données Prodcum des organisations professionnelles sont introduites dans le système informatique du Scees une première fois par produits pour l'élaboration des résultats qui sont transmis à Eurostat fin juin pour les données provisoires et fin août pour les données définitives. Une publication annuelle reprend les données sur cinq années. Les données sont également en accès gratuit sur le site Agreste du ministère de l'agriculture.

Les données individuelles Prodcum des organisations professionnelles sont désormais demandées tous les ans et introduites dans le système d'information du Scees pour réaliser les rapprochements avec l'Enquête annuelle d'entreprise, puis avec Esane à partir de 2009.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.